

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

Nombre de membres en exercice : 26

Séance du 05 novembre 2024

Nombre de membres présents : 16

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire

Ont pris part à la délibération : 19

Pour : 16

Contre : 1

Abstention : 2

Date de la convocation

29/10/2024

Date d'affichage

29/10/2024

Objet de la délibération n° 71-2024

Finances Locales -- Construction du groupe scolaire -- Recours à l'emprunt -- Signature du contrat de prêt.

Présents

A. SECULA, C. ROMERO, F. GARRIGUES, C. PAVAILLER, C. DEBONS, S. MAZAS, S. PRADELLES, JC. MALTHE, C. CLERGEAU, F. ESTEVES, JF MULLER, O. RACAUD, JC. LAPASSE, I. CERE, H. DUTKO.

Absents excusés

JP. CULOS, M. PLANA, C. SCHIFANO, MJ. SCHIFANO D. DOUMERC, E. UMUTESI, A. TAHRI, A. CIERCOLES, M.E. RAYSSAC-ORRIT, RM MARTINEZ FUENTE.

Pouvoirs

MJ. SCHIFANO à C. CLERGEAU | D. DOUMERC à P. PLICQUE  
RM MARTINEZ FUENTE à JC. LAPASSE

*Mme Sophie PRADELLES a été nommée secrétaire*

Délibération n° 04

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la capacité d'autofinancement de la collectivité étant insuffisante, il y a lieu de recourir à un prêt long terme de 5 000 000 € sur 25 ans nécessaire à l'équilibre de l'opération du nouveau groupe scolaire.

Il rappelle que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement. Aussi, une consultation a été lancée auprès de trois établissements bancaires (la banque des territoires, la banque postale et l'agence France locale).

Après analyse et discussion, la Commission finances propose de retenir l'offre de prêt de l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649.

Aussi les caractéristiques du prêt avec phase de mobilisation proposées sont les suivantes :

- Montant du contrat de prêt : 5 000 000 Euros
- Durée du contrat de prêt : 25 ans et 3 mois
- Date de mobilisation : 20/11/2024
- Date de fin de phase de mobilisation : 20/02/2025
- Taux d'Intérêt : EURIBOR 3 mois auquel s'ajoute une marge de 0.45%
- Périodicité des échéances : trimestrielle tous les 20 du mois
- Base de calcul des Intérêts : exact/360
- Date de début de phase de consolidation : 20/02/2025
- Date de Remboursement Final : 20/02/2050
- Taux d'intérêt fixe : 3,50%
- Fréquence : trimestrielle
- Mode d'amortissement : linéaire (capital constant)
- Base de calcul : Base exact/360

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, avec 16 voix POUR, 1 voix CONTRE (H. DUTKO) et 2 ABSTENTIONS (RM MARTINEZ FUENTE et JC. LAPASSE).

- APPROUVE le recours à un prêt long terme de 5 000 000 € dans les conditions précitées ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cet emprunt

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

